



LETTRÉ

DES BIENFAITEURS DE LA FONDATION DES MONASTÈRES

L'AMITIÉ MONASTIQUE À L'ŒUVRE

ÉDITORIAL

Chers amis des monastères,

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil d'administration a clôturé les comptes 2020 de la Fondation dans les conditions particulières liées aux restrictions sanitaires. Grâce à la modernisation de nos équipements informatiques, cela s'est passé principalement par visioconférence. Ces nouveaux outils montrent toute leur utilité dans la situation que nous vivons, néanmoins, nous en percevons aussi les limites et nous espérons, comme tous, un retour aux véritables rencontres.

Ce bulletin vous restitue quelques éléments des comptes 2020 approuvés. Ceux-ci intègrent les nouvelles règles comptables qui ont demandé un gros effort d'adaptation à notre structure. Cette évolution, qui touche principalement les legs et libéralités, a pour effet bienvenu de refléter plus exactement ce que la Fondation a reçu dans l'année. Votre fidélité et votre générosité, chers donateurs, n'ont pas failli durant la difficile année 2020.

De tout cœur, MERCI !

Madeleine Tantardini

Madeleine Tantardini
Directeur



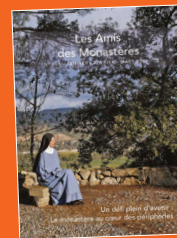
Nouveauté ! 12 mois pour faire un don sur succession

Vous êtes bénéficiaire d'un legs ou d'une succession et souhaitez en faire bénéficier en partie ou en totalité la Fondation des Monastères ?

Le don ou la donation sur succession vous permet dorénavant de le faire dans les 12 mois suivant le décès contre 6 mois auparavant. Vous bénéficierez d'une exonération des droits de succession sur la part cédée. Pour plus d'informations, demandez notre brochure par le bon de soutien joint ou en écrivant à legsetdonations@fondationdesmonasteres.org

La revue de la Fondation

Chaque trimestre, la revue « Les Amis des Monastères » met en lumière un monastère, un ordre, ou approfondit un thème de la vie monastique.



Repères financiers année 2020

De nouvelles règles comptables étant applicables à l'exercice 2020, nos comptes annuels comportent une annexe particulièrement détaillée et explicative. Nos comptes 2020 accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes sont déposés et consultables sur le site du Journal officiel.

→ www.journal-officiel.gouv.fr

Les dons représentent 55 % de nos ressources et les legs, donations et assurances vie 35 % cette année (pour 47 % en 2019). On rappelle qu'à la clôture de l'exercice 2019, nous avons notamment comptabilisé une donation exceptionnelle de 9 496 K€ qui s'était étalée pour tant sur près de 10 ans. **Face au caractère aléatoire des legs, vos dons nous sont chaque année très nécessaires !**

94 % des ressources ont été utilisées au financement de nos missions sociales pour les communautés soit au titre d'aides directes sur projets, soit au titre de dons ou legs qui leur étaient prioritairement affectés à la demande du donateur.

100 %
des ressources de la Fondation proviennent de votre générosité.

94 %
des ressources 2020 ont été attribuées aux communautés religieuses.

À noter qu'en raison du changement de référentiel comptable, seuls les chiffres 2020 peuvent être présentés sur le tableau ci-dessous.

Ressources par origine*	2020 (en K€)
1. Liées à la générosité du public	
1.1 Cotisations sans contrepartie	
1.2 Dons, legs et mécénats	
- Dons manuels	16 913
- Legs, donations et assurances vie	10 867
- Mécénats	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2 741
TOTAL des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	30 521
Emplois par destination*	2020 (en K€)
1. Missions sociales	
1.1 Réalisées en France	
- Actions réalisées	214
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	29 344
1.2 Réalisées à l'étranger	
- Actions réalisées	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	985
2. Frais de recherche de fonds	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	743
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
3. Frais de fonctionnement	1 186
TOTAL des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	32 472

* Chiffres extraits du compte d'emploi des ressources 2020

TRÉSORS DES MONASTÈRES

Présence monastique en Terre Sainte

LATROUN

Un monastère aux frontières

Située à 15 km à l'ouest de Jérusalem, à la frontière entre Israël et la Cisjordanie, l'abbaye Notre-Dame des Douleurs de Latroun se trouve à un emplacement stratégique.



Le site fut le théâtre de nombreux combats au cours de l'Histoire, depuis la victoire de Judas Maccabée sur les Séleucides de Gorgias à Emmaüs-Nicopolis (165 av. J.-C.) jusqu'à la Guerre des Six Jours (1967), en passant par les Croisades et les conflits du XX^e siècle. Aujourd'hui, le monastère se voudrait un lieu de paix et de ressourcement pour ceux qui y viennent ou que nous portons dans nos prières.

Une fondation de la Trappe de Sept-Fons

Après plusieurs tentatives pour établir le charisme trappiste en Terre Sainte, des moines viennent en novembre 1890 de l'abbaye de Sept-Fons (dans l'Allier) pour s'établir à Latroun, dans un ancien caravansérail. La région étant marécageuse, les moines ont dû faire des travaux de défrichage et de drainage pour commencer les premières cultures : le premier vignoble est planté dès 1891 ; suivront oliviers, céréales, légumes, pins et cyprès. Jusqu'en 1905, la communauté souffre d'un climat insalubre, d'une pauvreté extrême et de l'exiguïté des bâtiments. Il y a beaucoup de cas de malaria, du découragement et des départs. La situation s'améliore ensuite mais la Première Guerre mondiale éclate et la communauté est expulsée. Le monastère est alors transformé en école agricole par les Turcs, puis pillé après leur départ en 1918. Une partie de la communauté revient après la guerre et, le 19 mars 1926, la première pierre du nouveau monastère est posée. Nous sommes aujourd'hui 18 frères.



jusqu'en 2020, de l'étranger ; ils vont ensuite généralement voir l'église. Depuis quelques mois, nous pouvons à nouveau accueillir les visiteurs locaux. Cela nous permet d'aider des communautés en difficulté depuis l'arrêt des pèlerinages, en proposant aussi dans notre boutique certains de leurs produits. Une petite hôtellerie nous permet d'accueillir jusqu'à dix-neuf hôtes ; mais il s'agit surtout d'un service rendu aux retraitants, pèlerins et visiteurs, amis de la communauté et parfois familles des moines. Les retraitants peuvent y séjourner individuellement ou par petits groupes.

Une invitation à la réconciliation

Dans le conflit qui oppose Israéliens et Palestiniens, nous prions pour chacun dans leurs détresses respectives. Comme dans tout le Moyen-Orient, la paix se cherche ici à tâtons. Par notre quête de paix intérieure et communautaire, nous pouvons signifier que la vraie paix se reçoit : c'est Dieu qui la donne. La vocation de Latroun, et plus généralement, de la vie monastique en Terre Sainte, est d'être une présence qui fait signe et invite à la réconciliation. Un jésuite italien voyait d'ailleurs dans la statue de Notre-Dame des Douleurs qui orne notre église, Marie, après la résurrection, qui invite chaque baptisé à se réconcilier avec ses propres souffrances et son histoire. En essayant d'être des communautés réconciliées, nous invitons nos voisins à se laisser réconcilier avec Dieu, avec eux-mêmes et entre eux.

Par un moine de l'abbaye de Latroun

À partir d'un article publié dans la revue *Les Amis des Monastères*, n°194, Moines et moniales en Terre Sainte, et actualisé en mai 2021



La colline au-dessus de notre monastère, qui a donné le nom au site, a été le théâtre de combats durant la guerre israélo-arabe de 1948-1949. L'abbaye se trouvait d'abord sous le gouvernement jordanien tandis que 90 % de nos terres étaient dans le *no man's land* et cultivées en partie par un kibboutz voisin. Depuis la Guerre des Six Jours, nous nous trouvons de fait sous la juridiction israélienne.

Notre abbaye vit de la culture de la vigne et de l'olivier. Nous produisons différents vins, avec ses dérivés (alcools, vinaigre, vinaigre à l'ail), ainsi que de l'huile d'olive et des olives en bocaux. La plus grande partie de nos ventes s'effectue à la boutique du monastère qui reçoit des visiteurs du pays, et également,

MERCI !

VOS DONS ET LEGS AGISSENT

Les aides financières sur projet en 2020

Vos dons et legs ont permis au Bureau d'attribuer 3,75 millions d'euros d'aides financières pour financer 76 projets différents dans 68 communautés.

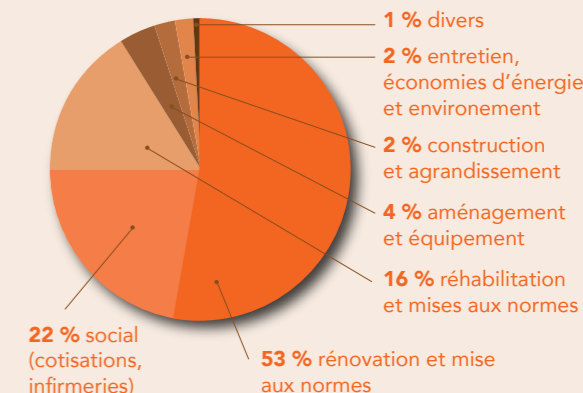
En ce qui concerne le montant des sommes accordées au titre des aides financières, 2020 se présente de manière atypique. En hausse continue depuis des années, il s'établit en baisse en 2020.

Comment l'expliquer, alors que nous connaissons les difficultés des communautés durant la crise actuelle ? Tout d'abord, un repli a été observé, dont la nécessité – confinement oblige – a trouvé un écho particulier dans les monastères qui ont fait porter tous leurs soins à leurs membres, dont beaucoup ont été atteints par la maladie.

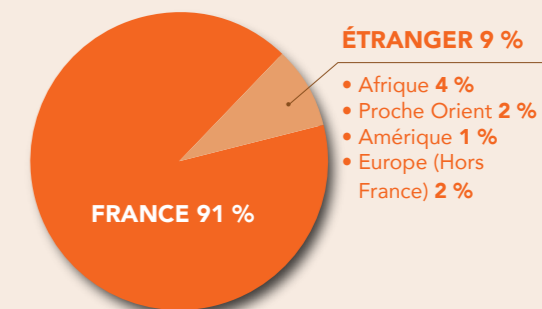
Puis, au fil des semaines, c'est la survie économique qui a été une préoccupation pour beaucoup, avec hôtelleries et magasins fermés et autres activités suspendues. De ce fait, un grand nombre de projets ont été mis à l'arrêt dans leur réflexion même. D'autres, par solidarité avec les communautés vivant des situations d'urgence, ont estimé pouvoir faire attendre leurs travaux évitant ainsi de solliciter une aide financière auprès de la Fondation.

2022 verra certainement la reprise des projets reportés.

RÉPARTITION DES AIDES ACCORDÉES EN 2020



DES PROJETS MAJORITAIREMENT LOCAUX



CONSTRUCTION de la chapelle du Carmel de Cuissai-Alençon

« Notre communauté de Carmélites a dû quitter son monastère situé à proximité du centre-ville d'Alençon, dans un quartier devenu très bruyant depuis l'ouverture d'un bar juste en face du Carmel. Le tapage nocturne rendait inhabitable toute une partie des cellules. En été, des animations avaient été mises en place par la ville : "Alençon-plage" et "Fansarenfolie". Nous nous retrouvions à faire notre temps d'oraison quotidien sur musiques rock... ». Les douze sœurs, de 20 à 90 ans, ont emménagé depuis un an à La Ratrie, un manoir rustique situé à Cuissai, à 8 km d'Alençon. La Ratrie signifie « lieu de retraite » en vieux français. Il est, comme son nom l'indique, calme et propice à la vie contemplative. Ce projet nécessite néanmoins la construction d'une petite chapelle ouverte au public pour la messe et pour les événements de la communauté (professions



et enterrements). 547 pierres de taille en granit, toutes taillées en France, sont prévues pour la façade, en totale harmonie avec l'architecture du lieu. Côté mobilier, les sœurs ont organisé un déménagement spécial pour faire venir dans leur nouveau monastère des éléments emblématiques de leur ancienne chapelle : l'autel, une statue de 3 mètres, la grande grille de séparation entre les sœurs et le chœur de plusieurs centaines de kilos... tout a été transporté ! La Fondation a pu participer à la construction de cette petite chapelle à hauteur de 55 000 €. MERCI !

RÉHABILITATION ET SÉCURISATION d'un bâtiment de l'abbaye Saint-Louis du Temple (Limon)



La communauté des bénédictines de Limon, de l'abbaye Saint-Louis du Temple, dans l'Essonne, a entrepris une réhabilitation de l'ensemble de ses bâtiments depuis 2009 (électricité, mises aux normes, accessibilité...) en commençant par l'église, l'infirmier puis l'hôtellerie.



© Abbaye Saint-Louis du Temple - Vauthallan

Depuis 2018, ce sont toutes les toitures qui sont rénovées pour mettre les bâtiments hors d'eau. Un certain nombre de fenêtres doivent aussi être changées.

Par ailleurs, suite à un vol avec effraction subi fin 2019, les sœurs ont entrepris de sécuriser leurs bâtiments. « Pour assurer la sécurité, il faut améliorer intégralement le système avec des moyens de détection et d'alarme. »



© Bruno Rotival

Grâce à votre générosité, la Fondation a pu soutenir ce projet de réhabilitation de la toiture du bâtiment Nazareth et de sécurisation du monastère à hauteur de 130 000 €. MERCI !

AIDE D'URGENCE : un four pour les Carmes du Broussy 5 000 € accordés

« Suite à la crise liée au Covid-19, notre situation financière de 2021 n'est pas brillante. Ne bénéficiant pas de l'aide gouvernementale, nous avons dû puiser dans les réserves. Le déficit sur l'année 2020 s'élève à environ 30 000 euros. Nous avons dû ré-ouvrir notre hôtellerie avec un nombre limité de personnes, respectant les restrictions et gestes sanitaires. Après plusieurs lourds travaux de réparation, comme celle du paratonnerre de notre clocher, c'est au tour de notre four de nous lâcher. Or ce four nous est indispensable à la fois pour la communauté et pour l'hôtellerie. »



Pour le moment nous tournons sur une armoire chauffante d'occasion, mais je doute que l'on tienne bien longtemps. Le four en question coûte dans les 7 000 euros. Cela peut paraître cher mais une qualité professionnelle est indispensable au vu de l'usage intensif que nous en faisons. Nous aurions besoin d'aide à hauteur de 5 000 euros pour cet achat. Pouvez-vous nous aider ? Nous vous assurons de nos prières fraternelles. »

D'autres travaux indispensables s'annoncent dans cette communauté comme la consolidation du clocher et le changement de la détection incendie de l'hôtellerie.



© Monastère du Broussy

Comment aider ?

PAR CHÈQUE : ordre du chèque « Fondation des Monastères ».

DON EN LIGNE, VIREMENT OU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : rendez vous sur notre site internet fondationdesmonasteres.org

DON IFI : si vous êtes assujettis à l'IFI, vous pouvez aussi nous adresser un don à l'ordre de la Fondation des Monastères.

LEGS ET DONATIONS : demandez la brochure par le bon de soutien joint ou posez-nous vos questions à legsetdonations@fondationdesmonasteres.org

Merci pour votre soutien et pour votre générosité !

Avantages fiscaux

66 % de votre don sont déductibles de l'impôt sur le revenu ou 75 % sont déductibles de l'impôt sur la fortune immobilière ou pour les entreprises, 60 % sont déductibles de l'impôt sur les sociétés.

Un reçu fiscal est systématiquement envoyé sauf demande contraire de votre part.

Lettre des bienfaiteurs de la Fondation des Monastères

Éditeur : Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique - 14 rue Brunel - 75017 Paris - Directeur de la publication : Dom Guillaume Jedrzejczak

Maquette : Claudine Sauvignet - Imprimé en France - ISSN 2681 - 501X

Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 Paris

☎ 01 45 31 02 02 - ✉ fdm@fondationdesmonasteres.org - 🌐 fondationdesmonasteres.org